



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
15 mars 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Treizième session

Doha (Qatar)

21-26 avril 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Une mondialisation centrée sur le développement:**

**vers une croissance et un développement équitables et durables**

## Rapport de la rencontre avec la société civile et le secteur privé

Genève, 7 mars 2012

Note du secrétariat de la CNUCED

### Introduction

1. Le Comité préparatoire de la treizième session de la Conférence, institué par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session, a décidé lors de sa réunion du 11 juillet 2011 de tenir une rencontre d'une demi-journée avec la société civile et le secteur privé; cette réunion a eu lieu le 7 mars 2012.
2. Après les observations liminaires du Président du Conseil du commerce et du développement, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED s'est félicité de cette rencontre avec la société civile, et a précisé qu'à l'occasion de la Conférence aurait lieu du 17 au 25 avril un Forum de la société civile, dont la «Déclaration de la société civile» serait présentée à la séance plénière d'ouverture du Comité plénier de la Conférence le 21 avril.
3. Au cours de la rencontre, trois thèmes subsidiaires ont été examinés, comme indiqué ci-après. Ces thèmes se recoupant les uns les autres, les discussions consacrées à chacun ont librement débordé sur les autres.

### I. Thème subsidiaire 1

#### À l'épreuve d'une durabilité planétaire: faire face à des crises multiples

4. Les débats sur ce thème ont mis en lumière diverses conceptions au sein de la société civile quant à la nécessité d'approches nouvelles et novatrices face aux récentes crises multiples de l'économie mondiale, s'agissant en particulier de la finance, de l'alimentation, de l'énergie et des changements climatiques. De nombreux participants ont évoqué les graves conséquences de ces crises, en particulier pour les éléments les plus

fragiles de la communauté internationale, c'est-à-dire toutes les personnes qui avaient perdu leur emploi sans bénéficier de protection sociale. Beaucoup ont souligné la nécessité d'un nouveau paradigme de développement. Un orateur a appelé à un partenariat mondial pour permettre une participation de toutes les parties prenantes.

5. Pour beaucoup, la sécurité alimentaire est apparue comme un problème particulièrement urgent. Quelques représentants ont évoqué la nécessité de «sortir l'alimentation du marché des produits de base», éventuellement au moyen d'un «plan Marshall vert planétaire». D'autres ont également estimé que la question d'un accès adéquat à l'alimentation devrait être abordée dans le contexte du droit au développement.

6. Quant au rôle de la CNUCED, un représentant a souligné que celle-ci devrait se concentrer sur des travaux pouvant avoir des incidences positives pour les groupes vulnérables en général. Il a été souligné que la question de la parité devrait faire partie intégrante de la réflexion de la CNUCED. De nombreux participants ont estimé que la CNUCED devrait jouer un rôle de premier plan dans la prévention des crises dans les années à venir.

## II. Thème subsidiaire 2

### **Mettre la finance au service d'une économie réelle équitable et d'un développement durable**

7. Les discussions ont principalement porté sur la réforme de l'architecture financière internationale en vue de réduire les risques systémiques et de mettre la finance au service des individus et de l'économie réelle. Plusieurs représentants ont souligné que l'effondrement des marchés financiers dans les pays du Nord après la crise de 2008 avait rendu plus difficile pour de nombreux pays du Sud le financement de leur propre développement. Les crises, qui étaient en partie dues à la mondialisation financière, avaient aggravé l'instabilité et les inégalités dans et entre les sociétés. Quelques représentants ont déploré que la finance privée (en particulier l'investissement étranger direct – IED) ait désormais supplanté la finance publique.

8. Quelques participants ont appelé la CNUCED à jouer un plus grand rôle dans la réforme de l'architecture financière internationale afin de mettre la finance au service des populations, dans la perspective d'un développement équitable et durable. Ils se sont par ailleurs déclarés préoccupés par l'absence de mécanisme efficace de règlement de la crise de la dette et ont encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux sur l'élaboration de principes pour des prêts et des emprunts responsables afin de promouvoir la viabilité de la dette.

9. De nombreux représentants ont déclaré apprécier l'analyse par la CNUCED des politiques macroéconomiques et sociales. Ils ont loué la réflexion menée par la CNUCED sur les liens entre la politique commerciale et la politique financière, ainsi que la proposition d'éliminer les conditionnalités préjudiciables à un développement durable. Un participant a attiré l'attention sur les mesures d'austérité considérées comme une réponse normale aux crises budgétaires et aux crises de la dette, en dépit de tout ce qui montrait que de telles mesures avaient le plus souvent créé un cercle vicieux de contraction et de dégradation supplémentaire de la situation.

10. Plusieurs participants ont dit espérer que la CNUCED jouerait un rôle important concernant quelques aspects majeurs de la réforme du système monétaire, tels que: a) le rééquilibrage ou la coordination nécessaires entre pays à excédent commercial et pays à déficit commercial; b) la réalisation d'ajustements sans effets récessionnistes; c) l'adoption

de mesures pour limiter l'instabilité des taux de change; et d) la mise en place de mécanismes de financement du développement et de la lutte contre les changements climatiques. Pour certains, il était particulièrement urgent de limiter l'instabilité des taux de change, car toute aggravation de cette instabilité était lourde de conséquences pour le commerce via l'investissement intérieur, les prix à l'exportation et les produits financiers. La mise en place d'architectures financières régionales afin de disposer d'autres sources pour le financement d'un développement plus équitable a également été évoquée.

11. Quelques participants ont jugé préoccupant que les actuelles règles relatives au commerce des services financiers soient élaborées sur la base d'un principe d'autorégulation et ont appelé à une reréglementation des flux financiers et des flux de capitaux au niveau national. Un participant a évoqué la vulnérabilité croissante des pays en développement en raison de la financiarisation des marchés de produits de base et a appelé à un très net resserrement de la réglementation à cet égard.

### **III. Thème subsidiaire 3**

#### **Marge d'action et accords de commerce et d'investissement**

12. Les débats ont principalement porté sur les interactions entre marge d'action et accords de commerce et d'investissement. Plusieurs participants ont souligné que ces accords pouvaient limiter la marge d'action, et ce au détriment de la mise en œuvre des politiques de développement.

13. Un participant a dit que la CNUCED devrait étudier le contenu et la forme d'accords internationaux d'investissement (AII) qui encourageraient des investissements positifs et empêcheraient des projets préjudiciables ou «abusifs», par exemple: a) en prévoyant dans le préambule une déclaration d'intention axée sur le développement; b) en revoyant le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États; et c) en renforçant la transparence en matière de règlement des différends, s'agissant en particulier de la politique publique. Les orateurs ont paru convenir qu'il était nécessaire de trouver un juste équilibre entre la protection et les obligations des investisseurs. Plusieurs représentants ont estimé que les travaux de recherche de la CNUCED sur ces éléments laissaient entendre que ces accords auraient des effets positifs pour les pays en développement. Un participant a indiqué que la CNUCED devrait se concentrer sur les intérêts des pays en développement et s'attacher à ce que les règles élaborées n'aillent pas à l'encontre des objectifs de développement de ces pays.

14. Plusieurs participants ont souligné la nécessaire cohérence entre les accords d'investissement et les objectifs de développement, la CNUCED devant jouer un rôle de surveillance dans ce contexte. On a également insisté sur la nécessité d'une plus grande coopération entre la CNUCED et les organes de défense des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, en particulier dans la mesure où les questions examinées à la CNUCED intéressaient au plus haut point les droits de l'homme et le développement. Les responsabilités des pays d'origine et les obligations extraterritoriales des États en matière des droits de l'homme ont également été évoquées.

15. Un autre orateur a souligné que les liens entre les AII et les flux d'investissement devaient être repensés dans la mesure où certains pays – par exemple le Brésil – recevaient des IED sans avoir signé d'AII.

16. Un participant a dit que les nouveaux gouvernements issus du printemps arabe étaient poussés à la libéralisation du commerce et à la protection des investissements, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des marchés publics. La nouvelle situation avait limité la marge d'action dont avaient besoin les pays en développement pour relever les défis de leur développement. D'autres participants se sont inquiétés d'une apparente érosion du traitement spécial et différencié auquel les pays en développement avaient droit au titre de différents accords de l'Organisation mondiale du commerce.

---